Le présidence sera donnée au caractère à la fois le plus ferme et le plus conciliant, et, pour éviter toute surprise, tout mécompte, dans les circonstances si graves où se trouve la France, il est probable que le renouvellement ou le maintien du bureau sera mis aux voix tous les mois.

La garde de l'Assemblée sera sous la direction des questeurs, agissant sous l'autorité non pas du président, mais du bureau de l'Assemblée. Le général commandant les troupes du département, ou tout au moins celles de Bordeaux, sera peut-être nommé directement par l'Assemblée, et l'on croit que cette nomination suivra immédiatement celle du bureau.

Si, dès la première séance, les représentants du parti exalté de la République s'écartaient du calme, de la modération qui est si nécessaire à cette Assemblée, s'ils faisaient directement ou indirectement appel aux passions du dehors, à propos même de la formation du bureau définitif, et s'ils tentaient, avant toute délibération, d'imposer à l'Assemblée un cri, une formule qui n'aurait été ni discutée ni votée, nous savons qu'il sera fait immédiatement la motion de voter au préalable sur le choix du général chargé de maintenir l'ordre dans la ville, et l'on croit généralement que c'est à l'un des trois généraux Chanzy, Faidherbe et d'Aurelles de Paladine, que serait réservé l'honneur ou la responsabilité d'assurer la tranquillité complète du département et le maintien absolu de la sécurité et de l'Indépendance de l'Assemblée nationale.

Comme il est probable que les généraux Chanzy et Faidherbe préfèrent garder leurs commandements, qu'ils ont illustrés, l'Assemblée nommera sans doute le général d'Aurelles de Paladine.

La France lui doit certainement la formation de l'armée de la Loire. Il faudra bien qu'on le reconnaisse quelque jour.

C'est au moment où il fallait rendre les plus grands services à la France, avec cette grande armée qu'il avait organisée avec tant de persévérance et de génie militaire, qu'il a été abreuvé de dégoûts et d'outrages, comme le général Bourbaki, par le pouvoir jaloux et imbécile qui régnait à Bordeaux.

Le général d'Aurelles de Paladine n'a pas renoncé à donner à son pays le concours de ses talents militaires ; mais en réponse à la réparation tardive qui lui était faite après d'absurdes et dangereuses défiances, il a déclaré qu'il ne voulait plus tenir de commandement que d'un gouvernement régulier.

Si nous insistons sur le choix d'un général sans ambition et scrupuleux partisan de la légalité, c'est que nous n'avons point perdu la mémoire des dangers qui ont déjà plusieurs fois fait sombrer les Assemblées délibérantes qui se croyaient les plus inviolables.

Ce sont de simples curieux qui ont paralysé puis dissous la dernière Assemblée; les chefs des envahisseurs avaient pendant près de trois-quarts d'heure accepté la formation d'un gouvernement provisoire par l'Assemblée elle-même, et, si la délibération ne s'était pas fait attendre, ce n'est pas à l'Hôtel-de-Ville, mais à la Chambre même que ce gouvernement aurait été formé, et il aurait eu le concours, par conséquent, de la Chambre, des conseils généraux et de toutes les forces vives de la nation.

Après la nomination du bureau et du commandant militaire viendra la formation du gouvernement provisoire.

Les précédents et les circonstances où se trouve la France font présumer que l'Assemblée nommera une commission exécutive, qui sera chargée de constituer un ministère et de contrôler, au point de vue général et avant de le signer, le travail de chaque ministère.

Mais ce qui occupera aussi tout d'abord l'attention de l'Assemblée, c'est la nomination des ministres plénipotentiaires qu'il importe de déléguer auprès des puissances.

Du choix de ces ministres plénipotentiaires dépendent certainement les conditions d'une paix équitable.

Pour donner plus d'importance à ces plénipotentiaires à Versailles, à Londres, à St-Pétersbourg, à Vienne, il n'est pas impossible que l'Assemblée se décide à nommer elle-même les ambassadeurs de la France, et qu'elle désigne trois plénipotentiaires à Versailles pour les négociations, deux à Londres pour la Conférence, et peut-être aussi deux envoyés auprès des puissances.

L'Assemblée ne peut oublier, comme le Dictateur, comme les fanatiques de la guerre à outrance, l'importance de la Conférence de Londres pour l'œuvre de la paix, pour le maintien de l'équilibre européen; elle ne peut oublier que la France a le droit d'invoquer le traité du 15 avril 1856, entre l'Angleterre, l'Autriche et la France, avant l'examen de celui du 16 avril du même Congrès de Paris.

Des plénipotentiaires escortés d'un bon personnel d'ambassade peuvent avoir la plus grande influence sur la paix de l'Europe, et l'Assemblée ferait une bien grande faute si elle perdait un seul jour pour nommer et mettre à l'œuvre ces plénipotentiaires.

Ce n'est pas en vain que le gouvernement régulier de la France adressera son appel à ce Parlement dans l'intérêt de la paix du monde.

Voici le texte entier de la convention concernant l'entrée en suisse de l'armée des Voges:

Entre le général Herzog, général en chef de la Confédération suisse, et M. le général Clinchant, général en chef de la première armée française, il a été fait les conventions suivantes:

1° L'armée française, demandant à passer sur le territoire suisse, déposera ses armes, équipements et munitions, en y pénétrant.

2° Ces armes, équipements et munitions seront restitués à la France après la paix et après le réglement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises.

3° Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et ses munitions.

4° Les chevaux et armes des officiers seront laissés à leur disposition.

5° Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des chevaux de troupe.

6° Les voitures de vivres et de bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux.

7° Les voitures du trésor et des postes seront remises avec tout le contenu à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du réglement des dépenses.

8° L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence des officiers français et suisses désignés à cet effet.

9° La Confédération se réserve la désignation des lieux d'internement pour les officiers et pour la troupe.

10° Il appartient au conseil fédéral d'indiquer les prescriptions de détail destinées à compléter cette convention

Fait en triple expédition aux Verrières le 1er février 1871.

CLINCHANT. — HANS HERZOG, *général*

On écrit d'Arlon, 3 février :

« Ainsi que le disait le correspondant du *Times*, en rendant compte de la capitulation de Longwy, on s'aperçoit vite, en traversant Arlon, que tout le monde n'a pas eu à souffrir de la guerre.

» Arlon est devenu, en effet, un centre très-actif et très-important de nombreuses relations commerciales.

» D'innombrables files de charrettes, arrivant à vide et repartant chargées, ne cessent de traverser ses rues jadis si tranquilles. Il en vient du pays messin, de la Lorraine, de l'Alsace, de la Meuse, de Reims, même de Vitry-le-Français, de Joinville, qui prenent du sucre, du café, des fromages, des oranges, des harengs saurs, de la laine, du tabac, des cigares, que sais-je encore !

» Les Allemands organisent tout à fait leurs services en Alsace.

» J'ai voyagé samedi avec le procureur général près la cour de Colmar. Comme il ne se prêtait pas à remplir ses fonctions au nom de l'empereur allemand, on lui a octroyé vingt-quatre heures pour quitter le pays. Il se rendait, avec sa vieille mère octogénaire, à Charleroi, dans une de ces grandes familles industrielles.

» Une très-forte explosion a été entendue de Metz dans la nuit de samedi à Dimanche. On croit qu'un fort a sauté. »

On écrit de Belfort à la *Gazette de la Croix* :

« Le siége de Belfort n'a pu avancer que très-lentement à cause de la situation très-favorable à la défense des forts et des lignes ennemies. La configuration du terrain entrecoupé et boisé ainsi que la rigueur de l'hiver ont rendu les travaux pour l'établissment de nos batteries d'attaques excessivement difficiles ; car c'est pas à pas qu'il a fallu conquérir les emplacements. Le 10 janvier, les nôtres emportèrent, après une lutte acharnée, le village de Damjoutin, et dans la nuit du 20 au 21 ils prirent Pérouse d'assaut. C'es sur cette ligne que nous avons ouvert les tranchées contre les Perches. On nomme ainsi les trois mamelons situés au sud-est du château et de la citadelle de Belfort, à une distance d'environ 1,200 mètres.

» Il s'agit donc, avant tout, de se rendre maître des batteries qui couronnent les Perches et dont la possession est pour nous de la plus haute importance. Si l'assiégeant parvient à s'y loger, il peut, de ce point, battre avec succès, à l'aide de pièces de gros calibres, le château, l'enceinte bastionnée de la ville, et le grand fort des Barres, nouvellement construit sur la rive droite de la Savoureuse, tout près du chemin de fer. L'objet principal de l'attaque, sera, en tout cas, le château, qui est la clef de la place, et dont la situation et les défenses rappellent le fort français à Coblence. Comme pour ce dernier, la gorge du fort des Barres, tournée vers la ville est fondée sur le roc, surplomblant la ville d'environ 25 mètres, deux casernes à l'épreuve de la bombe, deux remparts pourvus de casemates, traverses, réduits et chemin couvert donnent à ce fort une grande force défensive, de sorte que sa prise sera une des opérations les plus extraordinaires dans l'histoire des siéges.

On apprend, du reste, que les vivres et les munitions commencent à manquer dans la place cernée depuis trois mois ; espérons que ces ennemis-là forceront bientôt le brave colonel Denfert à capituler. »

Le *Journal de Rouen* a fait sa réapparition le dimanche 5 février.

Commencé le 6 décembre, jour de l'entrée des Prussiens à Rouen, son silence n'aura pas duré moins de deux mois.

En tête de son numéro, notre confrère publie la notification suivante:

Préfecture du département de la Seine-Inférieure.

Monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Rouen* est invité à insérer la notification ci-jointe en tête du premier numéro de son journal :

NOTIFICATION.

« Afin de faciliter les opérations électorales pour la nomination des députés, qui doit avoir lieu le 8 de ce mois, la publication des journaux est autorisée, à partir d'aujourd'hui, dans le département de la Seine-Inférieure, *sous la responsabilité personnelle des rédacteurs en chef et imprimeurs*, et à la condition de ne publier aucun article de nature injurieuse contre la personne ou les armées de S. M. l'empereur d'Allemagne, et de déposer à la préfecture un exemplaire de ces feuilles avant la distribution.

» Rouen, le 4 janvier 1874.

» *Le préfet de la Seine-Inférieure,*

» Signé: Baron de PEVEL. »

M. Beuzeville fait suivre cet acte prussien de réflexions très dignes et très patriotiques sur le pénible devoir que les douloureuses circonstances imposent à la presse rouennaise.

On l'a vu, dit-il en terminant, il nous est permis de reparaître, mais à nos risques et périls, sous la menaçante condition de la *responsabilité personnelle des rédacteurs en chefs et imprimeurs* condition sur laquelle nous demandons à nos lecteurs de porter toute leur attention, car, pour être exprimée avec une très grande simplicité, elle n'en est pas moins grosse de périls.

Quant à l obligation de ne rien dire qui soit d'un *nature injurieuse* contre la personne ou les armées de l'empereur d'Allemagne, elle serait très facile à remplir si un vainqueur tout-puisssant ne pouvait pas très facilement considérer comme injurieuse l'explosion de douleur de la nation qu'a trahie la fortune.

Qu'on ne s'y tromp donc pas, les périls de la tâche que nous entreprenons aujourd'hui en reparaissant sont considérables. A chaque pas que nous ferons, nous nous trouverons en face d'un obstacle menaçant. Il faut que nous sentions tout ce que la situation de la France a de grave, tout ce que le silence de la presse, à semblables jours, peut avoir de préjudiciable à notre population, pour que nous rompions le silence que nous avons gardé depuis l'occupation prussienne.

Au public, à son tour, de remplir un devoir juste envers nous; au public, à son tour, de ne pas oublier à quelle époque nous vivons, et de regarder quels sont les soldats qui sont maîtres absolus de notre ville. Au public, de comprendre que, si nous ne disons jamais ce que nous pensons, il nous est imposible de traduire entièrement toutes nos douleurs et toutes nos espérances, tant que Rouen et la presque totalité de notre département seront au pouvoir des armées prussiennes.

La loi de la guerre se dresse menaçante en face de nous: on ne devra pas l'oublier.

— A partir du 6 février, un service postal est organisé par l'administration prussienne, entre Rouen et Dieppe. Un train-poste partira de la gare de la rue Verte tous les matins à dix heures, et repartira de Dieppe à cinq heures de l'après-midi.

Massacre d'une ambulance française.

RAPPORT.

M. le lieutenant-colonel commandant la 3e légion des gardes nationaux mobilisés de Saône-et-Loire proteste, au nom de l'humanité et des droits les plus sacrés de la guerre, contre l'acte inqualifiable de cruauté et de barbarie qui a été commis sur les membres de son ambulance dans la nuit du 21 au 22 janvier par les troupes prussiennes, qui l'ont attaquée dans le village d'Hautteville.

Il avait pris possession du village avec deux de ses bataillons; à peine les postes étaient-ils placés, qu'une patrouille de cavalerie ennemie est venue reconnaître le village ; elle a été repoussée par les avant-postes ; une demi-heure après, une reconnaissance d'infanterie a été également repoussée ; enfin, à minuit moins un quart, ayant été attaqué sur trois côtés par des colonnes prussiennes, il a dû se replier et former ses troupes en arrière du village.

Pendant ces différentes attaques, l'ambulance avait été établie au centre à peu près du village : les médecins et les infirmiers étaient occupés à donner des soins aux blessés, parmi lesquels se trouvait une jeune femme qui, voulant sortir par curiosité ou pour toute autre cause, avait reçu une balle en pleine poitrine, lorsque la maison dans laquelle ils étaient fut envahie par une troupe de ces sauvages qui, sans avoir égard ni à la mission qu'ils remplissaient, ni au brassard de l'ambulance international qu'ils portaient et bien qu'ils fussent sans aucune arme, les ont lâchement assassinés.

M. le médecin-major Morin a reçu deux coups de crosse de fusil sur la tête, un officier lui a tiré un coup de revolver et les lâches l'ont achevé à coups de baïonnette.

M. le docteur Milliar a été également assassiné, et enfin les infirmiers d'Héret, de Champigny, Fleury, Legros et Morin, qui prêtaient leur concours au docteur, ont été assassinés à coups de crosse et revolver et n'ont dû leur salut qu'à l'idée qu'ils ont eue de faire les morts. Ils ont poussé la cruauté jusqu'à en sortir quelques-uns dans la cour, entre autres le nommé Fleury, pour s'amuser à tirer dessus.

Une fois leur œuvre achevée, ils ont dépouillé le docteur Morin et ont jeté son cadavre nu devant la porte : ils se sont emparés du matériel de l'ambulance, qui consistait en quatre chevaux de bât, cantines, caisses de chirurgie.

Un pareil acte de cruauté n'a pas besoin de commentaires, mais il appelle sur la tête de gens capables de le commettre, l'indignation et le mépris de tous les honnêtes gens, et c'est les yeux pleins de larmes que les officiers et les soldats de la légion ont appris ces tristes détails de la bouche même des malheureux infirmiers qui sont entrés, le 22, à Dijon dans un état déplorable.

Dijon, le 23 janvier 1871.

Le lieutenant-colonel commandant la 3me légion,
Signé : E. FORNEL.

P. C. C. Le lieutenant-colonel, chef d'état-major,
Signé : MITAUT.

Dans un article qui porte pour titre « L'effacement de l'Angleterre, » et qu'un publiciste anglais d'incontestable valeur, M. Harrison, vient de faire insérer dans le dernier numéro de la *Fortnighty Reviev*, nous trouvons les lignes suivantes, qui resument clairement et brièvement une incontestable vérité :

» Ce dont on accuse les souverains prussiens et leurs conseillers, c'est d'introduire dans la politique moderne ces habitudes d'injustice et de violence qu'il est du devoir de la civilation de nos jours de répudier et et de faire disparaître. Ils sont les Huns du dix-neuvième siècle, et c'est ce que le dix-neuvième siècle ne saurait tolérer. La tentative, de recourir aux moyens à l'aide desquels ils ont la prétentions de former des nations, et c'est là, la pire de toutes les offenses contre les droits et le repos des peuples. C'est précisement parce que le roi Guillaume a eu la stupide prétention de civiliser l'Europe avec la schlague qu'il outrage ainsi la concience de l'Europe moderne et qu'il commet contre les nations un crime plus fatal que tous ceux qui ont suivi les guerres de révolution, et contre lequel le monde moderne doit rester en constante insurrection. »

---

breuse comme une émigration de Cimbres quadrumanes, traversaient silencieusement ce grand chemin, et passaient d'une forêt dans l'autre. Un vieillard marchait en tête, comme l'Attila ou le Xercès de cette race de maîtres ravageurs.

Ce chef, grand et fort, quoique miné par l'âge, avait un air farouche et soucieux. Il paraissait connaître la carte du pays et n'hésitait jamais sur le choix du terrain. Les singes suivaient avec confiance leur vénérable guide, comme des soldats étourdis et insoucieux qui ne s'inquiètent de rien quand ils ont livré leurs destinées à l'intelligence d'un chef éprouvé. Les sauvages émigrants défilaient par familles, les mères portant leurs petits à la mamelle, ou conduisant les adolescents par la main ; les pères armés d'un bâton, veillant sur le ménage nomade, avec des yeux attendris ; les célibataires, railleurs, gambadaient à travers les familles austères, et cherchaient de bonnes fortunes en compagnie de veufs dissolus, au grand scandale des vieillards.

Quelle cause sociale poussait ainsi tout ce peuple de l'ouest à l'est, et lui faisait déserter le domaine de ses pères? C'est le secret de la nature primitive, vierge toujours muette devant les hommes curieux. Le chef de l'expédition s'arrêtait quelquefois, et toute l'armée faisait halte ; les pères parlaient bas et donnaient de sages conseils ; les orphelins se groupaient au pied d'un arbre, dans une attitude de commisération ; les vieillards prenaient un peu de repos ; les jeunes gens grimpaient aux cimes des arbres, pour faire de la gymnastique.

Mais le plus rigoureux silence régnait partout; rixes, les cris aigus, les grimaces bruyantes, les éclats de rire, les craquements de mâchoires, étaient interdits. Tout le monde obéissait à la suprême et salutaire loi, et si, par hasard, un jeune novateur osait faire entendre une note en sourdine dans le simple but de faire un acte amusant d'opposition systématique, aussitôt, de graves vieillards lui exprimaient, dans une pantomime persuasive, la désapprobation d'une faute qui pouvait compromettre tant de familles errantes, et le jeune factieux prenait une pose de repentir et allait solliciter une place modeste parmi les sages de la tribu.

Cependant le Xercès quadrumane de l'expédition consultait les étoiles par une éclaircie de verdure, examinait les carrefours du bois prêtant l'oreille aux murmures lointains de la mer, et, jetant un regard paternel sur son peuple, il se remettait en marche pour la première hôtellerie du matin.

Le soleil allait sortir de l'Océan, comme une île de feu, et illuminer l'Inde, sans la trasaction du crépuscule, lorsque l'avant-garde des singes arriva devant la cabane fondée par Vandrusen. Les cinq colons dormaient du doux sommeil des heures matinales, et leur jeune et belle campagne de solitude, après une nuit que l'agition du jour avait brûlée d'insomnie, venait enfin de fermer les yeux sur un chevet misérable et indigne de sa beauté.

Le chef quadrumane s'assit sur la branche d'un magnolia, et fit, d'un coup d'œil l'inventaire des richesses agrestes de la plantation. Le jardin abondait en légumes de toutes sortes: c'était comme une table servie, à couverts illimités. Le chef trouva le festin et le lieu opportuns, et décréta la loi agraire par un signal.

Les yeux de tout un peuple sauvage, de grands yeux, luisant comme des étoiles tombées dans les feuilles du bois, attendaient ce signal; les Vandales quadrumanes se précipitèrent sur le jardin comme une trombe vivante de dévastation. Au même instant le soleil se leva, et son premier rayon éclaira un jardin nu comme un roc pelé; tous les convives avaient déjà diparu. Une fenêtre s'ouvrait, et un mâle visage, couronné de cheveux noirs ondés, se montra au soleil levant, comme à un ami attendu. C'était le jeune colon Paul.

Il franchit le seuil de sa fenêtre basse, et, marchant avec précaution, il vint appuyer l'oreille contre la persienne sacrée de la chambre de réserve, Puis, honteux de cette indiscrétion comme d'un sacrilège, il descendit à la mer.

La mer était bleue et calme, joyeuse de la prmière caresse du soleil; elle ne se souvenait plus du combat de la veille: rien ne laisse de trace sur la mer, dit Salomon.

Paul savoura comme un remède ce bain de saphir, de parfum et de lumière que la nature maritime offre avec une éternelle générosité à tous ses enfants, et, fortifié par cette vie en élixir qui flotte à l'écume des vagues, il s'habilla et reprit le chemin de la cabane des colons.

En passant devant le jardin, il lui donna son regard accoutumé de propriétaire et poussa un cri sourd qui semblait sortir du cratère d'un lion, et non d'une poitrine humaine, A la vue de cette dévastion sauvage dont il crut deviner infailliblement les auteurs, le jeune homme fit taire les conseils de la prudence et réveilla ses amis avec le tonnerre de ses imprécations.

—Oh! s'écria-il d'une voix stridente comme la lame de bronze qui déchire une pointe d'acier, — oh! cette fois, on ne m'arrêtera plus! j'irai seul, comme comme la vengeance de Dieu, si les autres s'acharnent à garder une paix stupide et lâche! J'irai seul; j'aurai assez d'armes pour les exterminer tous. Ils verront tomber le tonnerre sans voir la main du vengeur! Oh! oui, ce soir, le soleil se couchera sur le sang!

Et Paul, frissonnant de rage l'œil en feu, la chevelure hérissée, entra dans la chambre commune, où arrivaient au même instant les quatre colons, tous armés et croyant à une attaque de bandits.

— Venez voir ! venez ! leur dit-il, venez voir leur ouvrage de cette nuit ! et quand vous aurez vu, envoyez-leur des couronnes et des bénédictions !... moi, je vais les brûler vifs comme des scarabées dans un four !... Ne m'arrêtez pas !

Les colons sortirent et levèrent les yeux et les mains vers le ciel en voyant le désastre du jardin. Paul avait déjà suspendu deux paires de pistolets à sa ceinture et mis en bandoulière son fusil à deux coups.

— Eh bien ! monsieur le comte, dit Paul d'un air triomphant, qu'en dites-vous ? faut-il pardonner encore ? faut-il oublier ?

La consternation était sur tous les visages.

— Non, cette fois le pardon serait une faiblesse dangereuse, dit Raymond avec son sang-froid de gentilhomme, mais il ne faut pas dépenser entre nous cette colère qui affaiblit avant l'heure de l'action. Ainsi, Paul, calmez-vous, pour garder la sûreté du coup-d'œil. Nous allons tous partir. Chemin faisant, je vous instruirai de mon plan d'attaque; il est résolu depuis longtemps. Nous sommes cinq contre neuf, le bon droit est avec nous. Nous sommes donc les plus forts... Je vais donner mes ordres à Aglaé, et mes instructions aussi; elle dira que nous sommes en chasse et notre protégée ne saura rien.

Aussitôt le petit arsenal de la colonie fut envahi ; on se munit de toutes les armes; le comte Raymond ceignit même une antique épée javanaise, toute couverte de rouille, et dont la garde était